

Aude Delarose

De: HUBER Sylvain <shuber@trapil.com>
Envoyé: mercredi 26 décembre 2018 16:43
À: Benoit Chapon
Cc: Aude Delarose; ISELER Muriel
Objet: RE: CR - Rdv Insertion PANHARAD
Pièces jointes: 01-Etat parcellaire Cne MER CT Orleans-Tour Projet Autoroute A10 et CS T....pdf; CS TRAPIL n° 13-14 du 02-05-1980 Cne MER parcelles AC-184 AC-183 AC-182.pdf; CS TRAPIL n°15 du 11-04-1980 Cne MER parcelle YA-29.pdf; CS TRAPIL n°20 du 11-04-1980 Cne MER parcelles YW-06 YW-07 YW-08.pdf; Tableaux des Recommandations Techniques trapil par nature de travaux.pdf

Bonjour Monsieur CHAPON

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joints les documents demandés relatifs à la canalisation Orléans-Tour sur la commune de MER (Loir-et-Cher) :

- La convention de servitude (CS) n°13 et 14 applicables aux parcelles aujourd'hui cadastrées en section AC et n°184, 183 et 182.
- La convention de servitude (CS) n°15 applicable à la parcelle aujourd'hui cadastrée en section YA et n°29.
- La convention de servitude (CS) n°20 applicable aux parcelles aujourd'hui cadastrées en section YW et n°6, 7 et 8.

Vous trouverez également le détail du tracé parcellaire sur cette commune pour ces parcelles (informations surlignées en jaune) ainsi que notre tableau des recommandations techniques.

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments,

Cordialement



Sylvain HUBER
TRAPIL | Réseau LHP
Responsable Section Surveillance Lignes

Adresse : 1, rue Charles Edouard Jeanneret, 78300 Poissy
Tel : +33 (0)1 39 28 47 88
Mob : +33 (0)6 75 59 89 28

De : Benoit Chapon [mailto:b.chapon@beaucevaldeloire.fr]
Envoyé : mardi 18 décembre 2018 11:27
À : ISELER Muriel <miseler@trapil.com>; HUBER Sylvain <shuber@trapil.com>
Cc : Aude Delarose <aude.delarose@panhardgroupe.com>
Objet : CR - Rdv Insertion PANHARAD

Bonjour,

Suite à la réunion, il a été convenu :

- **M.HUBER transmettra la copie de la convention d'exploitation liée à la parcelle, plan de localisation de la canalisation**
- Mme ISELER confirmera les prescriptions techniques liées au projet :
 - o Réalisation d'un merlon possible à 5 m de la canalisation
 - o Profondeur de la canalisation sur le linéaire
 - o Autres prescriptions à transmettre, y compris au niveau de l'intersection de la chaussée
 - o Prévisions éventuelles des travaux sur les 2 prochaines années sur la portion

- Mme DELAROSE transmettre le descriptif du projet, les distances au réseau aux différents points, les modalités d'exécution lors de la réalisation, le trafic au niveau de la chaussée.
- Planification :
 - o Transmission des prescriptions la semaine 52 si transmission les informations techniques

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments,

Cordialement



Benoit CHAPON

Directeur des Services Techniques
Communauté de Communes Beauce Val de Loire
Ville de Mer
Syndicat Val d'eau

07 70 29 17 09 - 02 54 81 41 31
b.chapon@beaucevalde Loire.fr
9 rue Nationale, 41500 MER